

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

du 15 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le quinze juillet, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 juillet 2013

PRESENTS :

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
MM. André COSTANTINI, M. Christophe GESLOT
et Louis MARTIN, Adjoints
Mmes Josette COUETTE et Sylvie ZILIO, Conseillères
M. Christophe CANNELLE, Conseiller

M. Christophe GESLOT a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2013

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 juin 2013 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N°1 : ASSURANCE SOFCAP

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en place cette procédure de prélèvement automatique avec SOFCAP.

DELIBERATION N°2 : INDICE TRAITEMENT DE MME JALLIOT FRANCOISE

Madame Jalliot Françoise, adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe doit être promue à l'ancienneté minimale à l'échelon 04 à compter du 26/06/2013 afin de bénéficier des traitements et indemnités afférents à l'indice brut 303.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette modification et demande au Maire de faire le nécessaire.

DELIBERATION N°3 : TRAVAUX RUE DES SAULNIERS

Afin de réduire la vitesse Rue des Saulniers, le Maire propose la création d'un 3^{ème} plateau en bas de la descente de cette rue pour un coût approximatif d'environ 5 000 € H.T..
Le Conseil, 6 voix pour et une contre, décide la mise en place de ce 3^{ème} plateau.

DELIBERATION N°4 : DROIT DE PREEMPTION : TERRAIN FLUANS

Maître CHARLOT, notaires associés de Besançon, est chargée d'établir un contrat de vente par Mme Catherine BOUTRY et Mme Nathalie SAUDON au profit de M. et Mme Didier AUBERT.

Pour ce faire, elle demande l'acquisition de la parcelle ZD 41 Raie du Gros Bochet à Fluans d'une superficie de 11 a 40 ca., pour une valeur de 36 000 €.

Ce bien est soumis à un droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et la commune doit se prononcer si elle envisage d'exercer son droit de préemption urbain.

Le Maire précise que la commune ne bénéficierait pas d'aide si elle utilisait son droit de préemption car l'usage de la parcelle n'a pas d'impact environnemental.

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à faire usage de son droit de préemption pour cette parcelle.

DELIBERATION N°5 : ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Un devis a été demandé à l'entreprise Balanche de Mamirole (25620) pour la mise en conformité de l'éclairage public.

La commune s'engage :

- à réaliser et à financer ces travaux de mise en conformité de l'éclairage public dont le montant s'élève à 32 923.29 € H.T.
Subvention du SYDED de 46.20% 15 210.56 €
Fonds libres 17 712.73 €
- à solliciter l'aide financière du SYDED
- à demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- à s'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la réalisation de la totalité de ces travaux et donne son accord pour la demande de subvention auprès du SYDED.

DELIBERATION N°6 : DEPART EN RETRAITE DE LA SECRETAIRE : CADEAU DE LA COMMUNE

La secrétaire a fait valoir son droit à la retraite à partir du 1^{er} août 2013. Le Maire propose que la commune lui offre pour son départ, un bon d'achat chez BOULANGER.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, cette proposition et décide de lui offrir un bon de 500 € dans le magasin BOULANGER.